

IDENTIFICATION**Dossier # :1186695028**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Règlement sur la taxe relative aux services (Exercice financier de 2019)

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à une réforme du financement des arrondissements pour 2013, l'administration centrale a cédé un espace fiscal aux arrondissements correspondant à 0,05 \$ / 100 \$ d'évaluation foncière en contrepartie d'une diminution des transferts centraux versés.

L'espace fiscal cédé en 2014 équivalait à 0,0470 \$ / 100 \$ d'évaluation.

L'espace fiscal cédé en 2015 équivalait à 0,0445 \$ / 100 \$ d'évaluation.

L'espace fiscal cédé en 2016 équivalait à 0,0423 \$ / 100 \$ d'évaluation.

L'espace fiscal cédé en 2017 équivalait à 0,0420 \$ / 100 \$ d'évaluation.

L'espace fiscal cédé en 2018 équivalait à 0,0456 \$ / 100 \$ d'évaluation

L'administration a établi la taxe relative aux services à 0,0493 \$ / 100 \$ d'évaluation pour 2019.

Le présent règlement s'applique à l'exercice financier de 2019 et prend effet à compter du 1er janvier 2019, sous réserve de l'adoption, par le conseil municipal, du budget d'arrondissement d'Outremont tel que dressé par son conseil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA12 16 0434 - Adoption du Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2013

Résolution CA13 16 0053 - Adoption du Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2014

Résolution CA14 16 0415 - Adoption du Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2015

Résolution CA15 16 0394 - Adoption du Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2016

Résolution CA16 16 0411 - Adoption du Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2017

Résolution CA17 16 0480 - Adoption du Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2018

DESCRIPTION

La taxe relative aux services est une taxe locale qui permet de compléter la dotation budgétaire consentie par le Service des finances.

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., c. C-11.4), le conseil d'arrondissement peut, par règlement, imposer une taxe sur tous les immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

Suite à la réforme de financement des arrondissements applicable depuis 2013 et afin de compléter la dotation budgétaire telle que dressée par le conseil d'arrondissement, il est requis d'adopter un règlement prévoyant une taxe spéciale de 0,0493 \$ par 100 \$ d'évaluation à tous les immeubles imposables de l'arrondissement. Le conseil d'arrondissement a adopté son budget 2019 en conséquence de ce taux de taxe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette taxe contribuera à l'équilibre budgétaire et permettra d'obtenir des revenus supplémentaires de l'ordre de 208 500 \$ en comparaison avec 2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Équilibrer le budget de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Publication des avis publics prévus par la loi.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public : 25 octobre 2018
Avis de motion : 5 novembre 2018
Avis public : 22 novembre 2018
Adoption du règlement : 3 décembre 2018
Avis d'entrée en vigueur : décembre 2018
Application : Exercice financier 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie HAMEL, Service des finances

Lecture :

Nathalie HAMEL, 23 octobre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire recherchiste

Tél : 514 495-6269
Télécop. : 514 495-6290

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-10-18

Suzanne JEFFREY
Chef de division - Ressources financières et
matérielles

Tél : 514 495-6247
Télécop. : 514 495-6288